

Délibération n° 77-16 du 30 Novembre 1977
portant mise à jour
et modification de certains points du IIIème Programme

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie" ;

- Vu le IIIème Programme adopté le 28 Juin 1976 et approuvé
par le Comité de Bassin du 29 Juin 1976 ;

- Vu les limitations imposées à l'Agence par les Pouvoirs
Publics aux augmentations des taux de redevances en 1977 et 1978 ;

- Vu le souhait des Pouvoirs Publics de voir, malgré ces limi-
tations, les objectifs du IIIème Programme maintenus.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Les principes de réévaluation et les modifications de certains
points du IIIème Programme, tels qu'ils résultent du document ci-annexé, intitu-
lé "adaptation du IIIème Programme aux limitations de taux de redevances dé-
coulant du plan de lutte contre l'inflation" sont approuvés.

Les taux de redevances des années postérieures à 1978 seront
définitivement fixés à l'occasion du réexamen du IIIème Programme au cours de
l'année 1978 (ainsi qu'il en a été décidé par le Comité de Bassin en 1976).

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration